

AVIS DE COURSE TYPE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »
LE VERHUGE
MEMORIAL PAUL CALLARD ET PIERRE MOURNIAC
dimanche 5 septembre 2021

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régate,
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes,
- les règles des classes HN et IRC.

2. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION

2.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes HN et IRC.

Les classes et la couleur des flammes seront affichées le vendredi 3 septembre à 18h00 à la Base Paul Bausset.

La liste des concurrents par classe sera affichée une heure avant l'heure du signal d'avertissement à la porte vitrée Ouest de l'entrée du hall de la Capitainerie du Port de Sainte Maxime

2.2.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent **posséder** au moment de leur inscription leur licence FFVoile « **compétition** » valide et accompagnée **d'une autorisation parentale pour les mineurs**. Les licences journalières sont acceptées accompagnées d'un certificat médical valide. A défaut ils ne feront pas partie de l'équipage.

2.2.2 **La présentation d'un pass sanitaire est obligatoire pour tous les membres d'équipage pour pouvoir participer à la régata.**

Pour rappel, le Pass Sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- Un schéma vaccinal complet (soit 7 jours après la deuxième injection)
- La preuve d'un test négatif (RT-PCR, antigénique ou auto-test réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) de moins de 72h
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19 (datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

2.3 L'inscription se fera uniquement par internet : http://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE

2.4 Les bateaux devront obligatoirement **posséder** un certificat HN ou IRC en cours de validité.

2.5 Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.

2.8 Le tableau officiel sera situé sur la porte d'entrée de la Capitainerie côté Ouest.

3. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

Vendredi 3 septembre :

- 18h00 – 19h30 : contrôle des pass sanitaires à la Base Paul Bausset

Dimanche 5 septembre :

- 10h50 Briefing par **VHF CANAL 72**
- 11h00 Premier signal d'avertissement : parcours côtiers (annexe : cahier des parcours du CNSM)
- 18h00 Résultats transmis par courriel sans convivialité

Les bateaux manquant à finir avant 17h00 seront classés DNF.

4. FICHE COURSE

Fiche course et cahier parcours du CNSM sont disponibles sur le site du Club Nautique de Sainte-Maxime

5. CLASSEMENT

Classement a minima selon l'annexe A

6. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

7. PHOTOGRAPHIES & DROITS DE TELEVISION

Les concurrents autorisent le Club Nautique de Sainte-Maxime et l'ensemble des partenaires d'utiliser sans aucune restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux même que du bateau qu'ils utilisent. Le nom, la biographie des équipiers pourra être utilisé ou reproduit à cet effet.